



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 3823

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la dangerosité de certaines parties de nos voies de communication. Dans la perspective d'une diminution du nombre de tués et de blessés sur les routes et outre l'aspect répressif, il est essentiel d'engager des travaux sur un certain nombre de portions très accidentogènes de certains axes. Il désire connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer considère l'amélioration des infrastructures routières comme un volet essentiel de la politique de lutte contre l'insécurité routière. Il poursuit, dans ce cadre, une politique d'aménagements de sécurité sur le réseau national suivant deux programmes. D'une part, les plans régionaux d'aménagements de sécurité (PRAS) permettent de programmer des travaux de sécurité sur des sections de routes nationales présentant des risques particuliers. D'autre part, les aménagements de sécurité d'initiative locale (ASIL) donnent aux directions départementales de l'équipement la possibilité de remédier rapidement à des situations dangereuses par des petits aménagements de sécurité. Sur les réseaux départementaux et communaux, le Gouvernement met à la disposition des collectivités territoriales les méthodes et outils qu'il développe pour améliorer la sécurité des infrastructures. C'est dans ce cadre que se développe la démarche SURE visant à améliorer la sécurité des usagers sur les routes existantes, qui sera expérimentée sur le réseau national avant d'être proposée aux collectivités locales sur leurs propres réseaux.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3823

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3315

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 368